

*mettre l'Armée de Sa Maj. dans le cas de manquer de ses besoins.*

*Le Roi ne peut pas regarder cette démarche comme une infraction à la Neutralité, par la confiance que Sa Maj. croit devoir aux résolutions & aux promesses de L. H. P. Sa Maj. ne veut pas même imaginer, qu'il puisse entrer dans cette démarche de la partialité; mais elle ne peut s'empêcher d'être surprise de la distinction singulière, que L. H. P. établissent entre le Roi mon Maître, l'Impératrice-Reine & le Roi de Prusse. Les actes qui sont regardés comme conformes à la Neutralité, envers l'Impératrice-Reine & le Roi de Prusse, peuvent-ils cesser de l'être envers le Roi? S. M. veut croire que cette démarche n'est qu'une suite de l'embarras où se trouvent L. H. P. entre les Parties-Belligérantes. S. M. fera cesser de sa part cet embarras, dès-que les circonstances pourront le permettre: Mais L. H. P. doivent sentir l'impossibilité de nous passer de la Meuse pour le moment présent. Le besoin que nous en avons est même si pressant, que S. M. a cru devoir me faire parvenir ses ordres par un Courier extraordinaire.*

*Je ne puis douter, que V. H. P. ne me donnent la réponse la plus prompte & la plus précise. V. H. P. la doivent à la Neutralité qu'Elles ont embrassée, à l'impartialité qui doit en être inséparable & à l'amitié du Roi mon Maître, dont les forces rassemblées près d'ici seroient employées au secours de la République, si, en haine, ou en dépit de sa Neutralité, quelques voisins jaloux, ou inquiets, vouloient l'attaquer ou la troubler dans son repos, dans son Commerce, ou dans sa Liberté.*

*Je demande donc, au nom du Roi, mon Maître*